Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 022-212201347-20261104-20261103-DE

commune de LOUANNEC
LA CAMPAGNE À LA MER

Délibération n° 2026-11-03

Commune de LOUANNEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 4 novembre 2026

Nombre de Membres en exercice : 23 **Nombre de Membres Présents : 20**

Date de la Convocation : 16 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six le quatre novembre à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de LOUANNEC régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel, sous la présidence de Gervais EGAULT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs EGAULT Gervais, Maire ; BACUS Marc, LEGENDRE Karine, ALLAIN Mickaël, ZEGGANE Émilie, ROLLAND Daniel, VINET Stéphanie, GANNAT Dominique, RICHARD Hervé, PEZRON Erwoan, CRAIGNOU Sabine, RENAUD Éric, HAMANT Catherine, SALAUN Christine, FAUCHOUX Fabrice, COGNEAU Emmanuel, NICOL Erwan, PAQUAY Sophie, SALIOU Audrey, ESNAULT Régis.

Pouvoirs : PENNEC Maurice donne pouvoir à ROLLAND Daniel
CARRON Annie donne pouvoir à BACUS Marc
CRAVEC Sylvie donne pouvoir à CRAIGNOU Sabine

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Marc BACUS

OBJET : Personnel communal : Renouvellement contrat Animateur Jeunesse

Le Maire rappelle la délibération du 17 décembre 2025 décidant de recruter un animateur jeunesse pour un an à compter du 1er janvier 2026. L'agent contractuel, actuellement en disponibilité d'une autre collectivité, a donné entière satisfaction.

Les jeunes ont intégré leur nouveau local situé dans l'ancienne bibliothèque, les travaux d'aménagement sont terminés. La ludothèque va également être relancée.

Le Maire propose de renouveler le contrat pour 1 an à compter du 1er janvier 2027.

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 022-212201347-20261104-20261103-DE

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de renouveler le contrat d'animateur jeunesse pour 1 an à compter du 1er janvier 2027 aux mêmes conditions (grade d'adjoint d'animation – 7ème échelon).

CERTIFIE EXECUTOIRE
TRANSMIS EN PREFECTURE
Le - 5 NOV. 2026

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gervais EGAULT.